



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'AULHAT-FLAT

20 juillet 2018 à la mairie d'AULHAT

Présent(e)s : Didier Archimbaud - Catherine Brai - Pierre Chabrilat - Louis-Marie Charrier - Michel Collange - Jean-Pierre Collet - Bernard Coudert - Bernadette Courtias - René Courriol - Saber El Basri - Eliane Fargette - Jean-Louis Mahuteau - Gérard Thevier - Eric Viallet.

Absents : Arnaud Bisiaux - Olivier Cusset - Gisèle Dumaigné (pouvoir à JL. Mahuteau) - Jean-François Enjolras - Frédéric Jacob - Séverine Léger - Myriam Magaud - Mickael Pomel (pouvoir à L.M. Charrier) - Jean-Luc Prulhière (pouvoir à G. Thevier).

Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- **Délibération pour acceptation de cession gratuite à la commune de 2 parcelles de terrain au village de La Lhérie :**

Jean-Luc Prulhière expose la situation à partir du plan projeté en séance; cette opération permet de régulariser un état de fait.

Depuis toujours, des propriétés privées sont desservies par un chemin privé (2 parcelles) alors que la commune l'a toujours entretenu comme un chemin communal.

Les propriétaires de ces 2 parcelles acceptent de les céder pour l'€ symbolique à la commune en prenant à leur charge les frais de notaire.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de réaliser cette opération et mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Délibération pour autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition par API à la commune de la salle de réunion de la place de la fontaine à Aulhat :**

Le maire rappelle les éléments de ce dossier :

- *Mise à disposition gratuite de la salle*
- *La commune prend à sa charge les frais de fonctionnement et les recettes éventuelles de location*
- *API reste propriétaire des locaux et assume les dépenses de sa responsabilité*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier et autorise le maire à signer cette convention.

- **Délibération pour le recrutement d'une secrétaire de mairie :**

Le maire rappelle la situation, les modalités d'organisation de ce recrutement et les évolutions possibles en matière d'horaires.

Tous ces éléments sont projetés en séance ; ils permettent un large débat qui aboutit aux décisions suivantes, prises à l'unanimité moins une abstention :

- *Approbation d'un horaire à 28 h par semaine pour la nouvelle secrétaire*
- *Approbation d'une réduction des horaires d'ouverture au public dont le détail sera défini en accord avec les secrétaires et le conseil municipal*

- Le Conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Délibération pour cession de 2 parcelles communales à Madame DUNY :**

Jean-Pierre Collet expose au Conseil municipal les éléments de ce dossier à partir du plan de situation projeté en séance ;

Il s'agit de 2 parcelles d'environ 170 m² chacune appartenant à la commune qui forment un talus en bordure entre la RD9 et 2 parcelles construites dans le lotissement du chemin de la Pellière ; on peut considérer qu'il s'agit d'une régularisation de contrepartie d'une cession gratuite à la commune par Madame DUNY d'une bande de terrain d'1.5 m de large en bordure du chemin de la Pellière.

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve la cession gratuite à Madame DUNY des deux parcelles concernées et mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

INFORMATIONS :

- **Service de restauration scolaire :**

- Après appel à candidatures et entretiens, nous avons procédé à l'embauche à temps partiel (10 h par semaine sous régime d'annualisation de ce temps) d'Ode Margerit ;

- L'organisation du fonctionnement de la cantine est en place (achat des matériels, du véhicule, des repas....) ;

- Nous avons donné à Eliane Fargette, sous l'autorité de Michaël Pomel, la responsabilité opérationnelle du service de la restauration scolaire ;

- **Information sur l'ambroisie :**

Le maire donne une information de la part des services de santé de l'Etat concernant la dangerosité allergique de cette plante ; il est demandé à toute personne qui subit ce type d'allergie de le signaler en mairie.

- **Information sur les effectifs scolaires à la prochaine rentrée :**

27 élèves à Aulhat, 43 élèves à Brenat et 46 élèves à Flat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 00.